

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

**ADC**

**ASSOCIATION DE DÉFENSE  
DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES**

# QUI SOMMES NOUS ?

L'Association de défense des chômeuses et chômeurs de Genève est une association à but non lucratif, constituée par et pour les personnes concernées.

Depuis 1977 l'ADC assure la protection et la défense, individuelle et collective, des intérêts des chômeurs et des chômeuses, sans distinction d'origine sociale ou nationale, dans le cadre des intérêts de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses.

L'ADC se préoccupe de toutes les questions relatives au travail, au chômage et à la précarité.

**Tout ce que vous faites pour nous sans nous, vous le faites en réalité contre nous.**

***Nelson Mandela***

## TABLE DES MATIÈRES

- 1 Rapport d'activité 2023**
- 2 Qui sommes nous ?**
- 3 Statistiques des permanences**
- 4 Permanences et consultations**
- 7 Activités collectives et associatives**
- 10 Activités institutionnelles et ponctuelles**
- 11 Activités internes et conviviales**
- 12 Fonctionnement de l'ADC**
- 13 Rapport financier**
- 14 Comptes 2021**
- 16 Coordonnées de l'ADC**

# STATISTIQUES DES PERMANENCES

Les permanences de l'ADC sont ouvertes du lundi au jeudi. En 2023 l'ADC a enregistré 1 661 consultations, soit en moyenne 138 personnes par mois. Cette moyenne mensuelle cache de grands écarts, entre 78 et 210 visites par mois, ce qui induit parfois des délais d'attente pour nos consultant.e.s.

Le tableau suivant détaille les différentes voies par lesquelles les personnes sont orientées à l'ADC.

VOIE D'ORIENTATION	
Office cantonal de l'emploi	26%
Bouche-à-oreille	44%
Flyers	5%
Internet	25%

## PROFIL DES CONSULTANT.E.S

Parmi nos consultant.e.s, nous avons 49% de femmes et 51% d'hommes; 51% des personnes sont domiciliées en Ville de Genève.

Ces tableaux détaillent la provenance géographique, la situation professionnelle, le niveau de formation, le statut légal et la répartition par classes d'âge de nos usagers et usagères.

Concernant la situation professionnelle de nos consultant.e.s, nous observons la récurrence des allers-retours entre l'emploi, le chômage et l'aide sociale, signe de l'augmentation de l'emploi atypique et précaire.

PROVENANCE DOMICILE	
Ville de Genève	51%
Reste du canton	44%
Hors du canton	5%

ÂGE	
18 à 25 ans	3%
26 à 50 ans	62%
51 à 65 ans	35%

SITUATION PROFESSIONNELLE	
En emploi	25%
Au chômage	52%
Aide sociale	8%
Sans revenu	15%

NIVEAU DE FORMATION	
Scolarité obligatoire	30%
CFC et secondaire	34%
Université et Haute école	28%
Formation non reconnue en Suisse	9%

STATUT LÉGAL	
Suisse	35%
Permis C	28%
Permis B	28%
Autres	9%

# PERMANENCES ET CONSULTATIONS

## CONSULTATION D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Cette permanence a effectué 163 consultations, pour 121 personnes en 2023. Si cette activité est devenue habituelle pour les associations et les permanences communales, il est cependant utile de rappeler que ce travail constitue un report de charges de l'OCE. Le report de charges est défini par le Collectif d'associations pour l'action sociale de Genève (CAPAS) comme «tout défaut de prise en charge relevant des responsabilités de l'État qui est transféré sur les associations, de manière explicite ou implicite, sans prise en compte des moyens leur permettant d'en assumer les conséquences».

De surcroît, ce report vers nos services, gratuits tout comme ceux de Trialogue et des permanences communales, s'effectue parallèlement aux onéreux cours de «Méthodologies de recherche d'emploi» financés par

l'assurance-chômage.

Cela dit, l'activité d'accompagnement dans la recherche d'emploi par l'ADC constitue un travail bien différent de celui de l'OCE. Un temps conséquent est engagé pour une écoute active ainsi que pour l'explicitation du parcours et des projets professionnels de la personne. Cet engagement dans une approche biographique permet à chaque consultant.e de reprendre confiance dans ses propres capacités d'adaptation professionnelles et personnelles.

## CONSULTATION JURIDIQUE

Cette permanence reçoit les consultants et consultantes pour toutes les questions en matière de droit du travail, de l'assurance-chômage et de l'aide sociale. Les consultations enregistrées en 2023, toutes causes confondues, se chiffrent à 623, représentant 267 personnes.

Environ 40% des consultations consistent en renseignements légaux ponctuels en matière d'assurance-chômage et de droit du travail. D'autre part 60% des consultations nécessitent une étude de cas puis une intervention juridique de la part de l'ADC.

Parmi les 267 bénéficiaires de notre permanence juridique, l'ADC a pris en procuration 13 sociétaires à la Chambre des assurances sociales et au Tribunal des prud'hommes.

Pour tous les domaines de droit confondus, hormis les dossiers encore en suspens à fin 2023, 121 de nos bénéficiaires ont eu gain de cause ou partiellement gain de cause, soit 95% des dossiers aboutis en 2023.

Les problèmes avec l'assurance-chômage récurrents, traités dans cette consultation, sont les suivants: des erreurs des caisses de chômage dans

les calculs des périodes de cotisation et de gain assuré, pas de transparence sur les méthodes de calcul et des assignations à des mesures de marché du travail (MMT) totalement inadéquates par rapport aux demandes et aux besoins clairs et légitimes des assurés.

En matière de sanctions pratiquées par les caisses et l'Office cantonal de l'emploi, on relève dans la motivation des décisions trop de schématisme dans l'application de la loi, il y a un manque systématique de prise en compte des principes généraux de proportionnalité et de marge d'appréciation, et des jurisprudences favorables aux assurés. La procédure du droit d'être entendu est pratiquée a minima, sans donner l'occasion à la personne assurée de comprendre les enjeux et de donner sa version des faits. De surcroît l'autorité de décision ne

répond pas sur les éléments apportés et passe sous silence tout nouvel argument soulevé. S'ensuivent ainsi de longues procédures d'oppositions puis de recours dans la voie judiciaire aboutissant à constater une violation de proportionnalité ou un abus de droit. Par ailleurs un des motifs devenu courant de sanction est en réalité un dysfonctionnement de la plateforme JobRoom dans l'enregistrement et la transmission des recherches personnelles d'emploi, problème survenant régulièrement lors des jours de délai de remise; l'assuré se trouve ainsi sanctionné pour le dysfonctionnement d'un outil qui lui est imposé par l'administration.

### **CONSULTATION D'ORIENTATION SOCIALE ET ADMINISTRATIVE**

Un nombre significatif de consultations, 266 en 2023, concernent des demandes d'ordre social,

psychosocial ou administratif. Ces consultations concernent 173 personnes, dont les besoins nécessitent parfois un suivi sur la durée.

Il s'agit ici de démêler les séquences des différents niveaux de démarches professionnelles et sociales pour les orienter vers les approches les plus appropriées. Les problématiques soulevées concernent tant les situations au travail que le recours à des prestations publiques ou sociales.

Citons notamment les questions de souffrance au travail, de maltraitance institutionnelle, de perfectionnement professionnel, de l'accès aux subsides, aux prestations complémentaires ou aux allocations logement. Il s'agit également de personnes qui n'ont pas reçu une information suffisante sur les démarches à entreprendre lors de la fin de droit du chômage.

Ces consultations impliquent des collaborations avec le réseau associatif spécialisé dans d'autres domaines, comme le permis de travail, le logement, les discriminations raciales ou de genre, le désendettement, le droit de la famille.

### **L'ESPACE DE TRAVAIL SEMI-AUTONOME**

---

Une partie de l'activité d'accueil concerne l'espace où les personnes viennent travailler pour effectuer leurs recherches d'emploi, leurs recherches internet, leurs travaux d'impression et de numérisation.

Ce service a reçu 578 visites en 2022 et il nécessite également un travail d'encadrement et d'assistance par l'équipe du secrétariat. Avec la digitalisation croissante des services et le manque d'accompagnement proposé par l'OCE pour

les démarches électroniques que lui-même impose, nous constatons d'évidence une fracture numérique au sein de la population.

La plus grande partie du public de cet espace de travail, lequel était initialement destiné au travail autonome, induit une demande croissante d'assistance dans le maniement des ordinateurs, des démarches électroniques administratives et de recherche d'emploi.

### **ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE**

---

L'ADC accueille des étudiants et des étudiantes ainsi que des chercheurs et des chercheuses qui s'intéressent aux problématiques constituant le cœur de nos activités. En 2023 l'ADC a reçu en mars trois apprentis de l'École de commerce effectuant une recherche sur l'assurance-chômage.

Nous avons également reçu à deux reprises, en mai et en juillet, des groupes de personnes se trouvant dans une formation sur les méthodes de recherche d'emploi auprès de l'OSEO, pour une demi-journée de formation sur les droits des assurés dans l'assurance-chômage.

# ACTIVITÉS COLLECTIVES ET ASSOCIATIVES

## LES ACTIVITÉS COLLECTIVES ET ASSOCIATIVES

### LES GROUPES DE TRAVAIL

#### Le travail sur appel et le contrat à zéro heure de travail

Initiée en 2017 dans le cadre de notre réseau suisse, le dossier du travail sur appel a continué à nous occuper en 2023. Cette forme dite atypique de contrat de travail mène les personnes dans une situation d'instabilité matérielle dans leur revenu du travail. De plus elles se trouvent exclues de la protection sociale de l'assurance-chômage, et ceci sous deux motifs. Soit la personne est considérée inapte au placement parce qu'elle est toujours sous contrat sur appel même en n'ayant plus d'appels. Soit dans le cas d'une variation de ses revenus de plus de 20% durant la période de cotisation, l'assurance-chômage considère qu'il n'y a pas de perte de revenu régulier mais qu'il s'agit d'un mode de vie choisi.

Sur les dossiers individuels suivis par l'ADC, le travail sur appel concerne à 61% les femmes; à 56% des personnes dans la tranche d'âge de 26 à 50 ans, à 39% celles entre 51 et 65 ans; à 31% des personnes ayant un CFC et à 37% des personnes avec une formation supérieure.

Il ne s'agit donc pas d'un phénomène qui touche les plus jeunes et les moins qualifiés. Notre activité sur ce sujet s'est poursuivie sur plusieurs dossiers individuels de défense des droits, tant vis-à-vis des employeurs que vis-à-vis de l'assurance-chômage.

Elle s'est amplifiée dans notre réseau national par l'élaboration d'une nouvelle brochure, en français et en allemand, qui est diffusée par les associations du réseau depuis octobre 2023.



# ACTIVITÉS COLLECTIVES ET ASSOCIATIVES

## **Le mobbing**

Un flux modeste mais régulier de consultations ont pour sujet le mobbing et la souffrance au travail, dans un monde du travail très concurrentiel. Ce sont des cas qui nécessitent aussi bien de lourdes démarches judiciaires qu'une prise en charge médicale en raison de sévères atteintes à la santé physique et psychique. De plus le management par la terreur semble devenir un style de management répandu voire considéré comme normal. L'ADC a initié un travail de réseau local avec des professionnels concernés, médecins, avocats, associations. Ce petit réseau en devenir s'est donné pour objectif de quantifier et de rendre visible les modalités et les effets du mobbing, qui est dissimulé comme une maladie honteuse tant par les victimes que par les responsables d'entreprises chargés de prévenir cette forme de harcèlement.

## **La politique de sanctions au chômage**

En parallèle aux recours individuels effectués dans les consultations, un groupe de travail de suivi est en place pour réfréner la politique de sanctions, devenue une idée fixe systématique dans les pratiques de l'OCE. Le Département de l'économie et de l'emploi (DEE) a mandaté l'Institut de recherches sociologiques de l'Université de Genève pour procéder à une analyse quantitative et qualitative des décisions de sanctions rendues par l'OCE à l'encontre des demandeurs et demandeuses d'emploi.

Le rapport de l'Institut de recherches sociologiques, sous la direction du Dr. Pierre Kempeneers et du Prof. Dr. Jean-Michel Bonvin, a été déposé en avril 2023, et il a été rendu public quelques mois plus tard. Cette analyse a porté d'une part sur les 44 524 sanctions prononcées

par l'OCE entre 2019 et 2021, d'autre part sur des entretiens qualitatifs avec une cohorte de personnes en recherche d'emploi. Le rapport étaye et documente de manière scientifique qu'une très grande prédominance, impulsée par la direction de l'OCE, est donnée à une politique de contrôle et de sanctions au détriment de la politique d'accompagnement, de réinsertion et de retour en emploi.

Les auteurs ont établi un certain nombre de recommandations déclinées en deux scénarios. Un premier scénario recommande que le dispositif actuel des sanctions soit complété de mesures de prévention axées sur une bien meilleure communication, des notifications claires et retours systématiques et plus personnalisés sur les obligations et les dispositifs de l'assurance-chômage. Un deuxième scénario prévoit



que la pratique actuelle soit clairement assoupli pour être complétée par des mesures incitatives d'une authentique politique de l'emploi et de la réinsertion professionnelle. À la suite de ce rapport, le Département de l'économie et de l'emploi et le Conseil d'État s'étaient engagés vers une réflexion sur le deuxième scénario, avant les élections cantonales de 2023. Le groupe de suivi de l'ADC sur ce sujet s'est consacré en 2023 à une période d'observation sur les recommandations du rapport ainsi que sur une possible nouvelle politique de l'emploi du Conseil d'État élu au printemps 2023.

### **L'aide sociale**

Un groupe de travail a suivi depuis 2019 le processus de la révision de la loi cantonale sur l'aide sociale. L'ADC a ainsi été consultée sur l'avant projet de loi par le Département de la cohésion sociale (DCS) plus

précisément par Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS). Cet avant-projet s'est finalement mué en projet de loi, qui a été voté par le Grand Conseil en juin 2023. Le texte s'appelle désormais Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) et il entrera en vigueur en janvier 2025. Plusieurs observations faites par l'ADC, comme vraisemblablement par d'autres organisations, portaient sur les moyens de pallier au non-recours aux prestations et sur une nécessaire réglementation de la jungle des stages ont partiellement été intégrées dans le texte. L'ADC éprouvera cette nouvelle loi à l'usage.

### **LE RÉSEAU SUISSE DES TRAVAILLEURS·EUSES·PRÉCAIRES ET SANS EMPLOI**

Ce réseau, constitué en 2013 par neuf associations de six cantons, maintient ses activités, pour des

échanges sur nos pratiques et nos préoccupations et afin de déployer une activité supra cantonale sur des sujets communs concernant le chômage et le travail précaire. Le réseau a élaboré une nouvelle brochure d'information et de prévention sur le travail sur appel, en français et en allemand, qui est diffusée par les associations du réseau depuis octobre 2023.

Avec ce nouveau support, le réseau a conçu une série d'évènements dans plusieurs cantons sous l'enseigne d'une caravane suisse contre le travail précaire et le travail sur appel. La première étape de cette caravane a eu lieu le 4 décembre 2023 à Zürich. La deuxième étape a été prévue en début d'année 2024 à Genève, les étapes suivantes se tiendront à Bâle et à La Chaux-de-Fonds, puis vraisemblablement dans quelques villes supplémentaires en Suisse.

# ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES ET PONCTUELLES

## LES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

### PARTICIPATION À LA COMMUNAUTÉ GENEVOISE D'ACTION SYNDICALE

L'ADC est depuis plusieurs années invitée comme « observatrice » aux réunions thématiques de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et plus particulièrement à celles de sa Commission emploi-chômage. Cette participation permet d'avoir des échanges de points de vue avec les syndicats sur nos thèmes de travail.

### PARTICIPATION À LA COORDINATION DU QUARTIER DES EAUX-VIVES

L'ADC participe depuis plusieurs années à cette coordination de quartier qui réunit, 2 fois par année, pour des échanges informels, une quarantaine d'associations et d'entités présentes dans le quartier des Eaux-Vives.

## LABEL 1 + POUR TOUS DU DSES

Notre association a créé un emploi pérenne pour lequel elle a engagé une personne en recherche d'emploi. À ce titre l'ADC s'est vu décerner le « Label 1 + pour tous – Employeur responsable », label qui lui a été renouvelé en 2023.



1+  
POUR  
TOUS

EMPLOYEUR  
RESPONSABLE  
2023



## LES ACTIVITÉS PONCTUELLES

### CONFÉRENCE PUBLIQUE SUR LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE LE 30/03/2023

Les politiques et les médias parlent régulièrement de suppression d'emplois en raison des progrès technologiques, de chômage « structurel », de pénurie de main d'œuvre qualifiée, laissant entendre une inadéquation entre le profil des personnes demandeuses d'emploi et les exigences des postes vacants. Or les personnes demandeuses d'emploi sont très majoritairement intéressées au perfectionnement professionnel et à la reconversion professionnelle, sans trouver les possibilités concrètes d'y avoir droit. Ainsi parmi les mesures proposées par l'Office cantonal de l'emploi de Genève, il n'y a qu'un infime nombre de places dans une formation qualifiante et certifiée.

# ACTIVITÉS INTERNES ET CONVIVIALES

L'ADC souhaite ouvrir un débat public sur les pratiques, les limites et les améliorations possibles des dispositifs du perfectionnement professionnel. Nous avons invité deux spécialistes de la question :

- Jean-Michel Bonvin, professeur de sociologie et politiques sociales à l'Université de Genève ; ses champs d'expertise couvrent les politiques sociales et d'emploi, notamment dans une perspective d'amélioration des capacités de leurs bénéficiaires ;
- Dao Nguyen, directrice du Service de la formation continue de l'OFPC, en charge notamment de la qualification des adultes, du dispositif « Qualifications+ » et du dispositif du chèque annuel de formation. Leurs présentations ont été suivies d'un débat animé avec le public.

## **1<sup>ER</sup> MAI**

Comme chaque année, l'ADC a été présente au cortège du 1er Mai, pour réaffirmer notre combat pour un emploi décent et un revenu digne pour toutes et tous.

## **LES ACTIVITÉS INTERNES**

### **LE PETIT-DÉJEUNER DU MERCREDI MATIN**

Le petit-déjeuner du mercredi matin est installé depuis plusieurs années comme un moment d'échange informel et convivial. Les consultations individuelles sont suspendues durant deux heures, pour échanger collectivement des connaissances et des coups de main, pour discuter de questions de société ou d'actualité, comme pour imaginer de nouveaux projets participatifs. En 2023 le petit-déjeuner du mercredi matin a réuni chaque semaine entre quatre et dix personnes.

## **LES ACTIVITÉS CONVIVIALES**

Une soirée de fin d'année a réuni une trentaine de membres le 12 décembre 2023 autour d'un buffet, d'une soirée dansante et de projets à réaliser dans la nouvelle année.

# FONCTIONNEMENT DE L'ADC

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

L'ADC a tenu son Assemblée Générale statutaire le 27 avril 2023. Cette assemblée a examiné le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport de l'organe de contrôle portant sur l'année 2022, puis débattu et voté le budget pour l'année 2023.

Enfin l'assemblée a élu un nouveau comité pour l'année 2023, et en son sein une présidente, un vice-président et un trésorier.

## LE COMITÉ

Les membres du comité élu.e.s le 27 avril 2023 sont :

- Oriá Bensaber, présidente;
- Olivier Rey, vice-président;
- Hashim Khan, trésorier;
- Maurizio Ranieri;
- Hanif Emal Khan.

Au cours de l'année 2023 le comité s'est réuni à neuf reprises et la participation de ses membres a été bonne.

## L'ÉQUIPE

Durant l'année 2023, l'équipe permanente a connu une recomposition.

Madame Karine Klopfenstein, notre juriste, nous a quitté à fin juin pour partir s'établir au Canada.

Madame Nathalie Descloîtres a été engagée comme juriste, à un taux d'activité de 70%, pour assumer la responsabilité des consultations juridiques.

Madame Josette Lemery, notre secrétaire administrative et comptable, nous a quitté à fin octobre pour jouir d'une retraite bien méritée.

Madame Myrna Sultan a été engagée comme conseillère en insertion pour reprendre ce poste, à 20% depuis le 15 novembre, puis à 50% à partir du 1er janvier 2024.

Enfin le poste de coordinateur est assumé par Monsieur Alexandre Baljozovic, sociologue, à un taux d'activité de 70%.

## REMERCIEMENTS

Nos vifs remerciements vont à Monsieur Sivakumar Reddy qui assure bénévolement la maintenance de notre site internet.

# RAPPORT FINANCIER

En 2023 les recettes se sont élevées à CHF 263'583.80 par rapport à un budget de CHF 248'072.- d'où une différence de CHF 15'511.80 due essentiellement à une allocation de retour en emploi. Les cotisations des membres se montent à CHF 4'470.-

Les dons des communes de Collonge-Bellerive, Vandœuvres, Meyrin, Confignon et Perly-Certoux à CHF 5'050.-. Nous les remercions vivement pour leur soutien financier. Les autres recettes résultant des photocopies, boissons et recettes juridiques, ont rapporté la somme de CHF 3'169.20.

La Ville de Genève a renouvelé sa confiance à l'ADC par une subvention financière de CHF 210'00.- et par la subvention des locaux de CHF 23'872.-. Nous la remercions pour cet appui indispensable.

Le total des charges est de CHF 248'184.98 par rapport à un budget de CHF 253'931.95, soit une différence positive de CHF 5'746.97. Ce résultat est dû notamment à l'allocation de retour en emploi indiquée ci-dessus.

L'acquisition importante de l'année 2023 a concerné l'achat d'un appareil photographique spécial pour améliorer la présentation des CV en vue de la recherche d'emploi des personnes demandant un appui à l'ADC. Cela nous a coûté CHF 1'097.-

Le résultat net de l'exercice se monte à CHF 16'533.36 selon rapport de fiduciaire ce qui nous oblige selon les exigences de la ville de Genève de restituer CHF 9'940.89 sur la part de la subvention reçue.

Selon l'évaluation de l'organe de contrôle agréé, la Fiduciaire Révisia, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Le trésorier  
Hashim Khan

# COMPTES 2021

ACTIFS	31.12.23	31.12.22
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Liquidités	66 858,27	53 179,23
Actifs transitoires	5 413,00	1 500,00
<b>Total actifs circulants</b>	<b>72 271,27</b>	<b>54 679,23</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
Machines et appareils	2 908,90	4 362,85
Mobilier	1,00	1,00
Informatique	3 076,00	3 976,00
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>5 985,90</b>	<b>8 339,85</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>78 257,17</b>	<b>63 019,08</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>FONDS ÉTRANGERS</b>		
Salaires et charges sociales	(1 570,75)	1 721,42
Autres charges à payer	7 092,55	5 095,65
Part subvention à restituer	9 940,89	-
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>15 462,69</b>	<b>6 817,07</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Capital au 1er janvier	56 202,01	61 289,95
Excédent (déficit) de l'exercice	16 533,36	(5 087,94)
Part de subvention à restituer	(9 940,89)	-
<b>Total des fonds propres</b>	<b>62 794,48</b>	<b>56 202,01</b>

PRODUITS D'EXPLOITATION	31.12.23	BUDGET 2023	31.12.22
Subvention Ville de GE (locaux)	23 872,00	23 872,00	23 872,00
Subvention Ville de GE (financière)	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Allocation de retour à l'emploi	17 022,60	0,00	0,00
Cotisation des membres	4 470,00	5 000,00	4 450,00
Dons divers	0,00	5 500,00	400,00
Subvention des communes	5 050,00	0,00	5 500,00
Vente boissons, photocopies et divers	869,20	1 200,00	1 105,25
Recette juridique	2 300,00	2 500,00	2 500,00
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>263 583,80</b>	<b>248 072,00</b>	<b>247 827,25</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel	196 063,72	202 516,00	203 077,10
Charges des locaux	23 872,00	23 872,00	23 872,00
Entretien du matériel et des locaux	684,10	1 500,00	1 306,50
Charges administration et bureau	16 039,41	14 965,00	13 541,27
Formation et manifestations	5 010,40	4 700,00	3 650,60
Charges informatiques	3 904,70	3 100,00	4 986,55
Frais de promotion et représentation	256,70	1 300,00	209,50
Amortissement	2 353,95	1 978,95	1 978,95
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>248 184,98</b>	<b>253 931,95</b>	<b>252 622,47</b>

	<b>31.12.23</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>31.12.22</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 398,82</b>	<b>(5 859,95)</b>	<b>(4 795,22)</b>
Résultat financier	(165,76)	-	(292,72)
Résultat hors exploitation	-	-	-
Résultat d'exploitation			
Résultat exceptionnel (dissolution de provision)	1 300,30	-	-
<b>Résultat avant variation des fonds affectés</b>	<b>16 533,36</b>	<b>(5 859,95)</b>	<b>(5 087,94)</b>
Attribution (produits des fonds)	-	-	-
Utilisation (charges des fonds)	-	-	-
<b>Résultat avant restitution aux subventionneurs</b>	<b>16 533,36</b>	<b>(5 859,95)</b>	<b>(5 087,94)</b>
Part à restituer aux subventionneurs	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>16 533,36</b>	<b>(5 859,95)</b>	<b>(5 087,94)</b>

# ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CHÔMEUSES ET DES CHÔMEURS

## COORDONNÉES ADC

---

RUE SAINT LAURENT 8

1207 GENÈVE

TÉL : +41 (0) 22 700 50 60

[HTTPS://ADC-GE.CH](https://adc-ge.ch)

## HORAIRES

---

DU LUNDI AU JEUDI (FERMÉ LE VENDREDI)

DE 9H00 À 13H00 ET DE 13H30 À 17H30

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

## FAIRE UN DON

---

POUR SOUTENIR NOTRE ACTION, VOUS POUVEZ NOUS ADRESSER UN DON

CCP 12-10958-0

IBAN CH13 0900 0000 1201 0958 0